

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS

COMMUNE DE OUISTREHAM

**EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 10 MARS 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 mars à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 3 mars s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, Matthieu BIGOT, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Paul BESOMBES, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Martial MAUGER, Raphaël CHAUVOIS, Yves MESLÉ, Emmanuel TISON, Isabelle VILLEY DESMESERETS, Nicolas FRENOD, Marie LE BAS, Alexandre LAVENANT, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Thierry TOLOS (P. Mme POLEYN), Béatrice PINON (P. Mme LECHEVALLIER), Christophe GSELL, Pascale SEGAUD CASTEX (P. M. MESLE), Lucie TOLMAIS (P. M. BAIL).

Secrétaire de séance : M. BIGOT.

Police et libertés publiques

DENOMINATION DE VOIES – OFFICIALISATION DE NOMS D'USAGE DE SQUARES

DL20250310_08	Présents :	Pouvoirs :	Abstentions :	Suffrages exprimés :	Pour :	Contre :
---------------	------------	------------	---------------	----------------------	--------	----------

Rapporteur : M. Chrétien

Il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner à un lieu ou à un équipement municipal. Cette dénomination est laissée au libre choix de l'assemblée délibérante.

Des espaces publics aménagés en squares sur le territoire communal sont désignés depuis de nombreuses années par les habitants sous les noms d'usage « Square Braine l'Alleud », « Square Jean Moulin », « Square Felix Lebrethon » et « Square Angmering » ; toutefois, aucune décision officielle de dénomination n'a jusqu'à présent été adoptée par le Conseil municipal pour entériner ces appellations.

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la régularisation administrative de cette situation afin d'assurer la cohérence des dénominations sur le territoire communal et de faciliter la localisation de ces espaces par les services publics et les usagers ;

Considérant que les noms « Square Braine l'Alleud », « Square Jean Moulin », « Square Felix Lebrethon », « Square Angmering » sont entrés dans l'usage courant et sont connus des habitants, qu'ils présentent un caractère identitaire et facilitent l'orientation et la communication sur la commune ;

Lu et entendu l'exposé et après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

➔ **VALIDE** les noms attribués à l'ensemble des espaces publics aménagés en squares comme suit :

- Le square situé à l'angle de la rue du Bief et de l'avenue Michel Cabieu est dénommé « **Square Félix Lebrethon** » ;
- Le square situé entre l'avenue de la Mer et le parking Place Alfred THOMAS, dont une partie cadastrée AE0044, est dénommé « **Square Braine l'Alleud** » ;
- Le square situé entre la rue du Tour de Ville et Jean de la Varende, cadastré BC0144, est dénommé « **Square Jean Moulin** » ;
- Le square situé entre l'allée Marc MOUCHEL et le rond-point de la place Alfred THOMAS, cadastré AE0392, est dénommé « **Square Angmering** ».

Les noms des squares seront intégrés à la liste des noms de voies établie pour l'adressage à l'occasion de sa mise à jour.

- ➔ **DENOMME** les squares identifiés précédemment et s'engage à procéder à la mise en place d'une signalétique adaptée afin d'assurer la visibilité et l'information des usagers sur ces dénominations.
- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

LE MAIRE



Romain BAIL

Transmis en préfecture le
Affiché/notifié le 17 MARS 2025
Certifié exécutoire.